

Le Cabinet Chautemps devant le Parlement

DERNIERE HEURE

La déclaration ministérielle

Voici le texte de la déclaration ministérielle qui a été lue, mardi après-midi, à la Chambre par M. Camille Chautemps, président du Conseil, et au Sénat par M. Albert Sarraut :

Messieurs, une crise ministérielle que les circonstances rendaient assurément délicate a pu se dérouler avec rapidité dans un calme qui atteste la sagesse du peuple français et la maturité politique de notre démocratie. La Chambre issue du suffrage universel n'ayant pas cessé de proclamer sa volonté de collaboration avec le gouvernement, le cabinet a pu continuer à exercer ses fonctions dans la majorité qui est l'expression légale de la souveraineté populaire.

Paix et progrès social

Deux idées fondamentales ont dominé depuis un an les préoccupations communes des républicains, la paix et le progrès social. Au service de l'une et de l'autre, le gouvernement consacrera toute son énergie.

Interprètes du sentiment unanime et profond du peuple français qui s'exprime avec une force émouvante par la confiance renouvelée de nos chers anciens combattants, nous maintenons la continuité d'une politique extérieure qui s'attache passionnément à rechercher le respect des traités et le respect de l'indépendance de tous. Nous demeurerons fidèles à la fois aux amis particuliers de la France et à la Société des Nations, en cherchant à élargir sans cesse le champ de la collaboration internationale.

Le redressement financier

Le devoir le plus pressant et la raison d'être de notre gouvernement c'est donc de prendre des mesures énergiques tendant à réprimer les intolérables abus de la spéculation, à sauver les réserves d'or de la France, à couvrir les besoins de la Trésorerie, à rétablir l'équilibre budgétaire, à surveiller les prix, à ranimer l'économie nationale, c'est de présenter au Parlement un vaste plan d'ensemble capable d'assurer le rétablissement durable de la situation financière et économique de notre pays en lui-même et en son avenir.

Dans ce but, M. le Ministre des Finances déposera dans un instant sur le bureau de la Chambre, des projets d'une importance capitale, conférant au gouvernement les pouvoirs nécessaires pour agir avec toute la promptitude et la fermeté que requiert la situation présente. Ces projets qui devront être délibérés sans délai par les deux Chambres, le Cabinet engagera naturellement toute sa responsabilité politique.

M. Chautemps demande la remise des interpellations...

Le président fait connaître à la Chambre, par MM. Colomb, François Martin, Xavier Vallat, Louis Marin, Pezet, Bergery, Piétri, Guastavino, et demande que le gouvernement propose pour leur discussion.

M. Chautemps — J'aurais voulu pouvoir accepter la discussion immédiate des interpellations, mais nous sommes dans une situation financière et économique qui ne nous permet pas de le faire.

M. Chautemps — J'aurais voulu pouvoir accepter la discussion immédiate des interpellations, mais nous sommes dans une situation financière et économique qui ne nous permet pas de le faire.

M. GEORGES BONNET fait à la commission des Finances l'exposé de la situation et énumère les mesures qu'il compte prendre par décrets

La Commission des finances de la Chambre a entendu un large exposé de M. Georges Bonnet, ministre des Finances, sur la situation budgétaire ainsi que sur la situation financière économique et monétaire.

Il a indiqué les grandes lignes du programme de redressement que le gouvernement se propose d'appliquer grâce au projet de pouvoirs exceptionnels qu'il demande au Parlement.

Un sombre tableau de la situation

D'après les indications données après la réunion par plusieurs assistants, M. Georges Bonnet a fourni les précisions suivantes :

Le déficit du budget ordinaire serait de l'ordre de 6 à 10 milliards, celui du budget extraordinaire de 8 milliards et demi (soit 14 à 18 milliards en tout).

La trésorerie aura à faire face d'ici la fin de l'année à diverses échéances importantes : 7 à 800 millions de bons d'Etat à un échéant en juillet ; 5.400 millions de bons à 1/2 % échéant en octobre et 4.400 millions pour le remboursement de l'emprunt anglais en décembre.

Au sujet de la défense de la monnaie le ministre aurait indiqué que du 1^{er} au 22 juin, les sorties d'or s'élevaient à 5.300 millions et du 23 au 28 à 2.500 millions.

Il a rappelé que le report sur la livre était lundi de 7 fr. pour un mois et aurait déclaré que ce signe d'inquiétude avait pour fondement le fait que le fonds d'égalisation de changes avait épuisé son stock de devises.

En ce qui concerne les disponibilités en caisse, M. Georges Bonnet aurait mentionné qu'elles n'étaient plus que de 20 millions et qu'il avait dû demander à la Caisse des dépôts et consignations un avance de 400 millions de francs pour faire face aux dépenses quotidiennes.

M. Chautemps demande le vote du texte gouvernemental

Après l'exposé de M. Georges Bonnet, M. Albertin a présenté un amendement s'inspirant de celui que M. Bonnevay avait précédemment déposé et qui limitait à la durée de la session et au plus tard au 31 juillet les pleins pouvoirs accordés au gouvernement.

Le président du Conseil, après avoir pris connaissance de différents amendements proposés a demandé à la Commission de comprendre la gravité de l'heure et de voter le projet du gouvernement sans aucune modification.

Après le départ des ministres, M. Jaurès, rapporteur général, a proposé à la Commission de se décider sur le principe même de l'examen de ces amendements, la décision prise par chaque membre ne préjugant d'ailleurs en rien de son opinion sur le fond de chacun de ces amendements.

M. Albertin, au nom de ses amis socialistes, a alors retiré son amendement tendant à limiter l'exercice des pleins pouvoirs à la durée de la session ordinaire.

La commission a décidé par scrutin,

La séance de la Chambre

Paris, 29 juin. — Bien avant l'ouverture de la séance de la Chambre, un public nombreux se presse dans les tribunes publiques.

Les députés se sont levés à 15 h. de gagner leurs places en même temps que M. Ed. Herriot monte à son fauteuil.

M. Camille Chautemps arrive à 15 h. 05. Ses amis radicaux-socialistes, debout, l'accueillent.

La séance est aussitôt ouverte.

Le président fait connaître la démission de M. Doriot, député de la Seine, et donne la parole au président du Conseil.

M. Chautemps lit la déclaration ministérielle

Les députés de gauche applaudissent le président du conseil. Celui-ci lit d'une voix claire et égale la déclaration ministérielle.

Les radicaux applaudissent particulièrement les passages affirmant que le gouvernement reste fidèle à la volonté du suffrage universel et celui disant que la paix ne s'achète pas par des abdications.

La Chambre écoute la déclaration avec une attention soutenue et un parfait silence coupé seulement par les applaudissements des gauches.

Les approbations de celles-ci vont plus particulièrement à l'espérance d'une collaboration financière et économique qui promet que le gouvernement ne laissera porter aucune atteinte à la législation sociale, à l'affirmation que la pause ne saurait signifier ni la régression, ni même la stagnation, à l'hommage rendu aux anciens combattants.

Les applaudissements gagnent le centre et même une partie de la droite quand M. Camille Chautemps condamne le désordre des finances et demande de réprimer les abus de la spéculation.

Le président fait connaître à la Chambre, par MM. Colomb, François Martin, Xavier Vallat, Louis Marin, Pezet, Bergery, Piétri, Guastavino, et demande que le gouvernement propose pour leur discussion.

M. Chautemps demande la remise des interpellations...

Le président fait connaître à la Chambre, par MM. Colomb, François Martin, Xavier Vallat, Louis Marin, Pezet, Bergery, Piétri, Guastavino, et demande que le gouvernement propose pour leur discussion.

M. Chautemps — J'aurais voulu pouvoir accepter la discussion immédiate des interpellations, mais nous sommes dans une situation financière et économique qui ne nous permet pas de le faire.

M. Chautemps — J'aurais voulu pouvoir accepter la discussion immédiate des interpellations, mais nous sommes dans une situation financière et économique qui ne nous permet pas de le faire.

Les remèdes prévus

Quant aux remèdes prévus actuellement par M. Georges Bonnet, ils seraient les suivants :

Augmentation de 10 milliards de la limite des avances de la Banque de France à l'Etat.

Comblement du déficit par des rajustements de taxes et d'impôts.

Suppression de la limite inférieure fixée par la loi monétaire. On sait que cette loi a rattaché le franc à l'or entre une double limite de 48 et 43 milliards d'or. M. Jean Benoit, qui présentait des objections en cas de pression sur la devise française et c'est elle qui doit être supprimée.

Interroge sur le point de savoir s'il était d'accord à ce sujet avec l'Angleterre et les Etats-Unis, M. Georges Bonnet a indiqué que M. Neville Chamberlain, premier ministre anglais, devrait faire à ce sujet une déclaration ainsi que M. Morgenthau, secrétaire du Trésor américain.

Le ministre a indiqué en outre qu'il était décidé à refuser l'engagement de toute dépense nouvelle et à lutter contre les abus.

Quant aux rajustements ils porteront aussi bien sur les impôts directs que sur les taxes indirectes, mais celles-ci pourront profiter aussi des réductions importantes ainsi que les mises à l'échelle des prix des services industriels. Les mesures contre la fraude fiscale seront aussi renforcées.

Le ministre des Finances s'est déclaré en outre nettement hostile à la conversion obligatoire des rentes.

Il espère pouvoir obtenir le renouvellement des bons venant à échéance grâce à des mesures de crédit appropriées et arriver par l'effort sérieux de redressement entrepris à un allègement ultérieur de cette dette publique.

...qui est votée par 393 voix contre 142

Le président met aux voix le renvoi des interpellations à la suite. Le gouverne-

Le vote du projet

L'ensemble du projet a été mis aux voix par appel nominal.

A ce moment, les représentants du groupe socialiste ont exprimé le désir que le vote fût retardé jusqu'à la nouvelle réunion que devait tenir leur groupe dans la soirée, mais l'article unique du projet a été mis cependant aux voix et voté par 17 voix contre 16 et 8 abstentions, trois membres du groupe socialiste s'étant abstenus : MM. Philip, Garchery et Rives.

Par la suite, ils ont fait connaître qu'ils n'avaient pas voulu se séparer de leurs collègues du groupe et qu'en conséquence ils demandaient une rectification de vote.

De son côté, M. Candace, de la gauche démocratique, qui avait été porté comme ayant voté contre, a déclaré avoir voulu s'abstenir.

En conséquence, le projet du gouvernement s'est trouvé adopté par 20 voix contre 15 et 6 abstentions, celles des cinq communistes et de M. Candace, tous les socialistes ayant ainsi voté pour, de même que les radicaux-socialistes.

La séance du Sénat a été marquée par un incident

Paris, 29 juin. — La séance du Sénat est ouverte à 15 h. 10, sous la présidence de M. Jules Jeanneney.

M. Jules Jeanneney évoque l'incident qui a surgi à la suite des paroles prononcées par un membre du gouvernement.

Nous allons, dit le président du Sénat, entendre une déclaration du gouvernement. Je vous dois moi-même et au préalable une communication.

M. le président du Sénat, qui est aussi notre collègue, (Vifs applaud. à gauche, au centre et à droite).

J'ai reçu de lui, ce matin, la lettre que voici, annoncée dès hier :

« Monsieur le Président, « L'incident que vous avez eu grandement raison de me signaler, ne m'avait pas, par ailleurs, échappé. Mais je dois vous dire que mon collègue, M. Lebas, est venu me déclarer spontanément l'air d'indépendance et qu'il n'avait aucun moment, ni n'avait été dans ses intentions d'offenser le Sénat. Il a même tenu à me l'écrire. (Nouvelles interruptions.)

« De mon côté, je tiens à vous donner personnellement l'assurance que le gouvernement que je préside est résolu à collaborer avec la haute assemblée, dans un esprit de déférence et de confiance, et à rechercher sincèrement l'indispensable collaboration entre les deux Chambres législatives.

« Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute et déférente considération.

« (Signé) : Camille Chautemps. »

M. Jules Jeanneney. — Je demande au Sénat de s'en tenir là de l'incident. Devant les grands devoirs que l'heure présente lui fait, il voudra assurément n'avoir d'attention que pour eux et de volonté que pour les bien remplir, dans le libre jeu de la Constitution républicaine. (Vifs applaudissements prolongés à gauche, au centre et à droite).

LA SÉANCE DE NUIT

La séance est reprise à 21 h., sous la présidence de M. Edouard Herriot, devant une Chambre encore peu nombreuse, quelques groupes étant encore réunis.

Le gouvernement demande la discussion immédiate du projet de loi accordant des pouvoirs étendus en vue d'assurer le redressement financier.

Le rapport de la commission favorable à l'adoption du projet

M. Jammy Schmidt, rapporteur général de la commission des finances, expose les raisons qui ont amené la commission des finances, en raison de la gravité de la situation, à approuver le projet de loi.

« Il s'opposera à toute conversion forcée, le déficit des dépenses. Il se propose d'assainir le budget de la Trésorerie. Tout en faisant face aux nécessités de la défense nationale, le gouvernement prend la décision d'assurer le contrôle des dépenses militaires.

Pour faire face aux dépenses, le gouvernement a l'intention de s'adresser à la Banque de France et de modifier les limites prévues dans la dernière loi monétaire.

Il s'opposera à toute conversion forcée. La nécessité de l'heure impose des mesures décevantes et urgentes. Le gouvernement maintient sa politique extérieure basée sur l'accord des trois grandes démocraties. Le gouvernement a accepté l'approbation des Etats-Unis et de l'Angleterre et sont conformes à l'accord tripartite.

La discussion immédiate est ordonnée.

M. Xavier Vallat

« Si M. Georges Bonnet engage le pays sur la route de la grande pénitence, la majorité du Front populaire ne le suivra pas longtemps »

M. Xavier Vallat pose la question préalable.

« La question est de savoir, dit l'orateur, si oui ou non on a confiance dans le Front populaire et sa politique qui a conduit le pays au bord de la faillite. M. Georges Bonnet est-il capable et sûr de nous ne lui permettront-ils de nous sauver ?

Les ennemis de M. Bonnet, qui sont à l'extrême gauche, ont dit de lui qu'il était un forban. On a lu dans le "Populaire" et "L'Humanité" en 1934.

M. Xavier Vallat rappelle ironiquement que M. Bonnet a souvent, en matière financière, été critiqué par la majorité. Ce n'est pas à lui-même qu'il se propose de faire un tel honneur.

M. Bonnet engage le pays dans la route de la grande pénitence, mais il ne le suivra pas longtemps.

M. Vallat retire sa demande de question préalable.

M. Colomb souligne que le président du Conseil actuel s'est placé sur le plan politique en se solidarisant avec le gouvernement précédent, qui a conduit le pays à la situation que l'on connaît.

Le déficit de la Trésorerie est de l'ordre de 40 milliards. Les bourses sont fermées. Tous les ministres socialistes qui démissionnent ont porté une responsabilité financière et ont été remplacés.

M. Marcel Héraud rappelle les noms des ministres du cartel des gauches qui tous ont échoué en 1924 et 1932. M. Georges Bonnet en est dit-il, à la quatrième expérience.

M. Marcel Héraud précise que la politique financière ne se fait pas à côté de la politique générale mais dans le cadre de celle-ci.

M. Paul Reynaud

« Il ne s'agit pas de fatalité, mais de fautes commises »

M. Paul Reynaud monte à la tribune.

Il souligne d'abord que les déclarations du président du conseil ont été d'une franchise totale, même brutale, nécessité de recourir à l'inflation monétaire et à une dévaluation nouvelle.

Deux fois en neuf mois, le gouvernement propose le vote d'une loi de dévaluation, et il ne s'agit plus d'une dévaluation — remède mondial — mais d'une dévaluation de la note à payer des fautes commises. Il s'agit d'immoler certaines catégories de Français, rentiers, anciens combattants, fonctionnaires et salariés.

Il ne s'agit pas de fatalité, dit l'ancien ministre des finances, mais de fautes commises.

En 1934, nous avions 5.000 tonnes d'or à la Banque de France. Il en est resté 2.000, mais avec les versements à faire, c'est 2.500 tonnes qui restent dans les caves de

Les réunions de groupes

Au groupe radical

Le groupe radical-socialiste, réuni sous la présidence de M. Fernin, a fait voter une adresse de sympathie et d'entière confiance au gouvernement présidé par M. Camille Chautemps. Il a été ensuite procédé à l'élection du président du groupe. M. Elbel, député des Vosges, a été élu au premier tour de scrutin.

Chez les socialistes

Le groupe socialiste réuni mardi matin, a élu président M. Albert Serol, en remplacement de M. Février, devenu membre du gouvernement et a nommé M. Bedouze comme membre de la Commission des finances en remplacement de M. René Brunet, sous-secrétaire d'Etat. Ce dernier a fait un rapide exposé de la situation financière. Il a invité certains dispositions envisagées par M. Vincent-Auriol pourraient servir de base aux mesures qui seront arrêtées par le nouveau ministre des Finances, dans le cadre fixé par le Parlement.

M. Vincent Auriol a fait mardi après-midi un exposé de la situation financière et des mesures qu'il se proposait de prendre pour y faire face s'il avait obtenu du Parlement les pleins pouvoirs qu'il avait demandés.

M. Léon Blum a énuméré les raisons qui militent en faveur de l'adoption par le groupe socialiste du projet de pleins pouvoirs. Il ne faut pas, selon lui, refuser son parti radical-socialiste, l'appui que ce parti accorda au parti socialiste lorsqu'il avait la direction du gouvernement.

Enfin, dans la soirée, après une nouvelle délibération qui a duré près d'une heure le groupe socialiste a décidé à l'unanimité de voter le projet de pleins pouvoirs, même au cas où le groupe communiste s'abstenait.

Slogans

« Que va faire notre nouveau ministre des finances ? »

— Mais, du beau, du bon, du Bonnet (Le Front économique).

LA SÉANCE DU SÉNAT A ÉTÉ MARQUÉE PAR UN INCIDENT

Paris, 29 juin. — La séance du Sénat est ouverte à 15 h. 10, sous la présidence de M. Jules Jeanneney.

M. Jules Jeanneney évoque l'incident qui a surgi à la suite des paroles prononcées par un membre du gouvernement.

Nous allons, dit le président du Sénat, entendre une déclaration du gouvernement. Je vous dois moi-même et au préalable une communication.

M. le président du Sénat, qui est aussi notre collègue, (Vifs applaud. à gauche, au centre et à droite).

J'ai reçu de lui, ce matin, la lettre que voici, annoncée dès hier :

« Monsieur le Président, « L'incident que vous avez eu grandement raison de me signaler, ne m'avait pas, par ailleurs, échappé. Mais je dois vous dire que mon collègue, M. Lebas, est venu me déclarer spontanément l'air d'indépendance et qu'il n'avait aucun moment, ni n'avait été dans ses intentions d'offenser le Sénat. Il a même tenu à me l'écrire. (Nouvelles interruptions.)

« De mon côté, je tiens à vous donner personnellement l'assurance que le gouvernement que je préside est résolu à collaborer avec la haute assemblée, dans un esprit de déférence et de confiance, et à rechercher sincèrement l'indispensable collaboration entre les deux Chambres législatives.

« Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute et déférente considération.

« (Signé) : Camille Chautemps. »

M. Jules Jeanneney. — Je demande au Sénat de s'en tenir là de l'incident. Devant les grands devoirs que l'heure présente lui fait, il voudra assurément n'avoir d'attention que pour eux et de volonté que pour les bien remplir, dans le libre jeu de la Constitution républicaine. (Vifs applaudissements prolongés à gauche, au centre et à droite).

LA SÉANCE DE NUIT

La séance est reprise à 21 h., sous la présidence de M. Edouard Herriot, devant une Chambre encore peu nombreuse, quelques groupes étant encore réunis.

Le gouvernement demande la discussion immédiate du projet de loi accordant des pouvoirs étendus en vue d'assurer le redressement financier.

Le rapport de la commission favorable à l'adoption du projet

M. Jammy Schmidt, rapporteur général de la commission des finances, expose les raisons qui ont amené la commission des finances, en raison de la gravité de la situation, à approuver le projet de loi.

« Il s'opposera à toute conversion forcée, le déficit des dépenses. Il se propose d'assainir le budget de la Trésorerie. Tout en faisant face aux nécessités de la défense nationale, le gouvernement prend la décision d'assurer le contrôle des dépenses militaires.

Pour faire face aux dépenses, le gouvernement a l'intention de s'adresser à la Banque de France et de modifier les limites prévues dans la dernière loi monétaire.

Il s'opposera à toute conversion forcée. La nécessité de l'heure impose des mesures décevantes et urgentes. Le gouvernement maintient sa politique extérieure basée sur l'accord des trois grandes démocraties. Le gouvernement a accepté l'approbation des Etats-Unis et de l'Angleterre et sont conformes à l'accord tripartite.

La discussion immédiate est ordonnée.

M. Xavier Vallat

« Si M. Georges Bonnet engage le pays sur la route de la grande pénitence, la majorité du Front populaire ne le suivra pas longtemps »

M. Xavier Vallat pose la question préalable.

« La question est de savoir, dit l'orateur, si oui ou non on a confiance dans le Front populaire et sa politique qui a conduit le pays au bord de la faillite. M. Georges Bonnet est-il capable et sûr de nous ne lui permettront-ils de nous sauver ?

Les ennemis de M. Bonnet, qui sont à l'extrême gauche, ont dit de lui qu'il était un forban. On a lu dans le "Populaire" et "L'Humanité" en 1934.

M. Xavier Vallat rappelle ironiquement que M. Bonnet a souvent, en matière financière, été critiqué par la majorité. Ce n'est pas à lui-même qu'il se propose de faire un tel honneur.

M. Bonnet engage le pays dans la route de la grande pénitence, mais il ne le suivra pas longtemps.

M. Vallat retire sa demande de question préalable.

M. Colomb souligne que le président du Conseil actuel s'est placé sur le plan politique en se solidarisant avec le gouvernement précédent, qui a conduit le pays à la situation que l'on connaît.

Le déficit de la Trésorerie est de l'ordre de 40 milliards. Les bourses sont fermées. Tous les ministres socialistes qui démissionnent ont porté une responsabilité financière et ont été remplacés.

M. Marcel Héraud rappelle les noms des ministres du cartel des gauches qui tous ont échoué en 1924 et 1932. M. Georges Bonnet en est dit-il, à la quatrième expérience.

M. Marcel Héraud précise que la politique financière ne se fait pas à côté de la politique générale mais dans le cadre de celle-ci.

M. Paul Reynaud

« Il ne s'agit pas de fatalité, mais de fautes commises »

M. Paul Reynaud monte à la tribune.

Il souligne d'abord que les déclarations du président du conseil ont été d'une franchise totale, même brutale, nécessité de recourir à l'inflation monétaire et à une dévaluation nouvelle.

Deux fois en neuf mois, le gouvernement propose le vote d'une loi de dévaluation, et il ne s'agit plus d'une dévaluation — remède mondial — mais d'une dévaluation de la note à payer des fautes commises. Il s'agit d'immoler certaines catégories de Français, rentiers, anciens combattants, fonctionnaires et salariés.

Il ne s'agit pas de fatalité, dit l'ancien ministre des finances, mais de fautes commises.

En 1934, nous avions 5.000 tonnes d'or à la Banque de France. Il en est resté 2.000, mais avec les versements à faire, c'est 2.500 tonnes qui restent dans les caves de

LA SÉANCE DU SÉNAT A ÉTÉ MARQUÉE PAR UN INCIDENT

Paris, 29 juin. — La séance du Sénat est ouverte à 15 h. 10, sous la présidence de M. Jules Jeanneney.

M. Jules Jeanneney évoque l'incident qui a surgi à la suite des paroles prononcées par un membre du gouvernement.

Nous allons, dit le président du Sénat, entendre une déclaration du gouvernement. Je vous dois moi-même et au préalable une communication.

M. le président du Sénat, qui est aussi notre collègue, (Vifs applaud. à gauche, au centre et à droite).

J'ai reçu de lui, ce matin, la lettre que voici, annoncée dès hier :

« Monsieur le Président, « L'incident que vous avez eu grandement raison de me signaler, ne m'avait pas, par ailleurs, échappé. Mais je dois vous dire que mon collègue, M. Lebas, est venu me déclarer spontanément l'air d'indépendance et qu'il n'avait aucun moment, ni n'avait été dans ses intentions d'offenser le Sénat. Il a même tenu à me l'écrire. (Nouvelles interruptions.)

« De mon côté, je tiens à vous donner personnellement l'assurance que le gouvernement que je préside est résolu à collaborer avec la haute assemblée, dans un esprit de déférence et de confiance, et à rechercher sincèrement l'indispensable collaboration entre les deux Chambres législatives.

« Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute et déférente considération.

« (Signé) : Camille Chautemps. »

M. Jules Jeanneney. — Je demande au Sénat de s'en tenir là de l'incident. Devant les grands devoirs que l'heure présente lui fait, il voudra assurément n'avoir d'attention que pour eux et de volonté que pour les bien remplir, dans le libre jeu de la Constitution républicaine. (Vifs applaudissements prolongés à gauche, au centre et à droite).

LA SÉANCE DU SÉNAT A ÉTÉ MARQUÉE PAR UN INCIDENT

Paris, 29 juin. — La séance du Sénat est ouverte à 15 h. 10, sous la présidence de M. Jules Jeanneney.

M. Jules Jeanneney évoque l'incident qui a surgi à la suite des paroles prononcées par un membre du gouvernement.

Nous allons, dit le président du Sénat, entendre une déclaration du gouvernement. Je vous dois moi-même et au préalable une communication.

M. le président du Sénat, qui est aussi notre collègue, (Vifs applaud. à gauche, au centre et à droite).

J'ai reçu de lui, ce matin, la lettre que voici, annoncée dès hier :

« Monsieur le Président, « L'incident que vous avez eu grandement raison de me signaler, ne m'avait pas, par ailleurs, échappé. Mais je dois vous dire que mon collègue, M. Lebas, est venu me déclarer spontanément l'air d'indépendance et qu'il n'avait aucun moment, ni n'avait été dans ses intentions d'offenser le Sénat. Il a même tenu à me l'écrire. (Nouvelles interruptions.)

« De mon côté, je tiens à vous donner personnellement l'assurance que le gouvernement que je préside est résolu à collaborer avec la haute assemblée, dans un esprit de déférence et de confiance, et à rechercher sincèrement l'indispensable collaboration entre les deux Chambres législatives.

« Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute et déférente considération.

« (Signé) : Camille Chautemps. »

M. Jules Jeanneney. — Je demande au Sénat de s'en tenir là de l'incident. Devant les grands devoirs que l'heure présente lui fait, il voudra assurément n'avoir d'attention que pour eux et de volonté que pour les bien remplir, dans le libre jeu de la Constitution républicaine. (Vifs applaudissements prolongés à gauche, au centre et à droite).

LA SÉANCE DE NUIT

La séance est reprise à 21 h., sous la présidence de M. Edouard Herriot, devant une Chambre encore peu nombreuse, quelques groupes étant encore réunis.

Le gouvernement demande la discussion immédiate du projet de loi accordant des pouvoirs étendus en vue d'assurer le redressement financier.

Le rapport de la commission favorable à l'adoption du projet

M. Jammy Schmidt, rapporteur général de la commission des finances, expose les raisons qui ont amené la commission des finances, en raison de la gravité de la situation, à approuver le projet de loi.

« Il s'opposera à toute conversion forcée, le déficit des dépenses. Il se propose d'assainir le budget de la Trésorerie. Tout en faisant face aux nécessités de la défense nationale, le gouvernement prend la décision d'assurer le contrôle des dépenses militaires.

Pour faire face aux dépenses, le gouvernement a l'intention de s'adresser à la Banque de France et de modifier les limites prévues dans la dernière loi monétaire.

Il s'opposera à toute conversion forcée. La nécessité de l'heure impose des mesures décevantes et urgentes. Le gouvernement maintient sa politique extérieure basée sur l'accord des trois grandes démocraties. Le gouvernement a accepté l'approbation des Etats-Unis et de l'Angleterre et sont conformes à l'accord tripartite.

La discussion immédiate est ordonnée.

M. Xavier Vallat

« Si M. Georges Bonnet engage le pays sur la route de la grande pénitence, la majorité du Front populaire ne le suivra pas longtemps »

M. Xavier Vallat pose la question préalable.

« La question est de savoir, dit l'orateur, si oui ou non on a confiance dans le Front populaire et sa politique qui a conduit le pays au bord de la faillite. M. Georges Bonnet est-il capable et sûr de nous ne lui permettront-ils de nous sauver ?

Les ennemis de M. Bonnet, qui sont à l'extrême gauche, ont dit de lui qu'il était un forban. On a lu dans le "Populaire" et "L'Humanité" en 1934.

M. Xavier Vallat rappelle ironiquement que M. Bonnet a souvent, en matière financière, été critiqué par la majorité. Ce n'est pas à lui-même qu'il se propose de faire un tel honneur.

M. Bonnet engage le pays dans la route de la grande pénitence, mais il ne le suivra pas longtemps.

M. Vallat retire sa demande de question préalable.

M. Colomb souligne que le président du Conseil actuel s'est placé sur le plan politique en se solidarisant avec le gouvernement précédent, qui a conduit le pays à la situation que l'on connaît.

Le déficit de la Trésorerie est de l'ordre de 40 milliards. Les bourses sont fermées. Tous les ministres socialistes qui démissionnent ont porté une responsabilité financière et ont été remplacés.

M. Marcel Héraud rappelle les noms des ministres du cartel des gauches qui tous ont échoué en 1924 et 1932. M. Georges Bonnet en est dit-il, à la quatrième expérience.

M. Marcel Héraud précise que la politique financière ne se fait pas à côté de la politique générale mais dans le cadre de celle-ci.

M. Paul Reynaud

« Il ne s'agit pas de fatalité, mais de fautes commises »

M. Paul Reynaud monte à la tribune.

Il souligne d'abord que les déclarations du président du conseil ont été d'une franchise totale, même brutale, nécessité de recourir à l'inflation monétaire et à une dévaluation nouvelle.

Deux fois en neuf mois, le gouvernement propose le vote d'une loi de dévaluation, et il ne s'agit plus d'une dévaluation — remède mondial — mais d'une dévaluation de la note à payer des fautes commises. Il s'agit d'immoler certaines catégories de Français, rentiers, anciens combattants, fonctionnaires et salariés.

Il ne s'agit pas de fatalité, dit l'ancien ministre des finances, mais de fautes commises.

En 1934, nous avions 5.000 tonnes d'or à la Banque de France. Il en est resté 2.000, mais avec les versements à faire, c'est 2.500 tonnes qui restent dans les caves de

LA SÉANCE DU SÉNAT A ÉTÉ MARQUÉE PAR UN INCIDENT

Paris, 29 juin. — La séance du Sénat est ouverte à 15 h. 10, sous la présidence de M. Jules Jeanneney.

M. Jules Jeanneney évoque l'incident qui a surgi à la suite des paroles prononcées par un membre du gouvernement.

Nous allons, dit le président du Sénat, entendre une déclaration du gouvernement. Je vous dois moi-même et au préalable une communication.

M. le président du Sénat, qui est aussi notre collègue, (Vifs applaud. à gauche, au centre et à droite).

J'ai reçu de lui, ce matin, la lettre que voici, annoncée dès hier :

« Monsieur le Président, « L'incident que vous avez eu grandement raison de me signaler, ne m'avait pas, par ailleurs, échappé. Mais je dois vous dire que mon collègue, M. Lebas, est venu me déclarer spontanément l'air d'indépendance et qu'il n'avait aucun moment, ni n'avait été dans ses intentions d'offenser le Sénat. Il a même tenu à me l'écrire. (Nouvelles interruptions.)

« De mon côté, je tiens à vous donner personnellement l'assurance que le gouvernement que je préside est résolu à collaborer avec la haute assemblée, dans un esprit de déférence et de confiance, et à rechercher sincèrement l'indispensable collaboration entre les deux Chambres législatives.

« Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute et déférente considération.

« (Signé) : Camille Chautemps. »

M. Jules Jeanneney. — Je demande au Sénat de s'en tenir là de l'incident. Devant les grands devoirs que l'heure présente lui fait, il voudra assurément n'avoir d'attention que pour eux et de volonté que pour les bien remplir, dans le libre jeu de la Constitution républicaine. (Vifs applaudissements prolongés à gauche, au centre et à droite).

Des pourparlers se sont poursuivis pendant toute la journée de mardi entre Londres et Paris

Londres, 29 juin. — Les pourparlers se sont poursuivis pendant toute la journée entre les trésoriers français et anglais en vue de maintenir l'accord tripartite dans les circonstances particulières en présence desquelles se trouve la France.

Ces conversations se poursuivront mercredi matin et les membres du cabinet en délibéreront au cours de la séance hebdomadaire du Conseil.

A la suite de cette réunion, il est probable que sir John Simon, chancelier de l'Echiquier, fera dans l'après-midi, une déclaration à la Chambre des Communes.

Un ultimatum du Japon à l'U.R.S.S. à propos de l'occupation par celle-ci d'îles du Pacifique

Tokio, 29 juin. — M. Shigenaga, ambassadeur du Japon à Moscou, a remis un ultimatum au gouvernement soviétique lui donnant 24 heures pour répondre à la demande d'évacuation des îles de l'Amour, Bolchoï et Senouga que des éléments soviétiques occupent le 19 juin.

Le porte-parole de l'armée japonaise a déclaré : « L'évacuation de ces îles est pour nous une question de prestige. Nous ne pouvons admettre l'invasion soviétique. »

Nouvelles sportives

Jeû Louis est reconnu comme champion du monde par la Commission de boxe de New-York

New-York, 29 juin. — La commission de boxe de l'Etat de New-York a décidé de reconnaître Jeû Louis comme champion du monde des poids lourds. Mais il lui est interdit de combattre à New-York jusqu'à ce qu'il ait rencontré Schmeling.

Renseignements commerciaux

COTONS

LIVERPOOL, 29 juin.

Importations : 4.229 balles ; Amériques : 2 balles 6 ; Brésilien : balles 6 ; Egyptien : sakellari, balles 11 et 11 ; upper, balles 3.

Terme	Proch. Juin	Proch. Juin	Proch. Juin
Disponible	12,47	12,57	12,70
1 ^{er} Juillet	12,18	12,13	12,20
1 ^{er} Août	12,12	12,12	12,12
1 ^{er} Septembre	12,07	12,07	12,12
1 ^{er} Octobre	12,13	12,22	12,25
1 ^{er} Novembre	12,23	12,23	12,23
1 ^{er} Décembre	12,29	12,26	12,27
1 ^{er} Janvier	12,31	12,28	12,25